Le Palais. Des tests pour diminuer l’amplitude des submersions

À marée haute, dimanche, le quai Jacques-Leblanc qui jouxte l’arrière-port d’échouage en aval de l’écluse, directement soumis aux fluctuations de la marée. | MAIRIE LE PALAIS

Ouest-France Publié le 13/02/2024 à 05h13

Newsletter Auray

Chaque matin, recevez toute l’information d'Auray et de ses environs avec **Ouest-France**

Les toutes récentes grandes marées d’hiver, coefficient 110, ont eu lieu pour la plupart au cours de ce week-end, sans ouvertures programmées de l’écluse. L’occasion pour les agents du port et la municipalité de travailler en commun pour évaluer la faisabilité de freiner la montée de l’eau dans le bassin à flot et la Saline, en amont de l’écluse donc.

Des actions combinées

« Pour ce faire, nous avons, d’une part, baissé le niveau, et, d’autre part, occulté en partie des fenêtres de l’écluse. Ces actions combinées visent à maintenir autant que possible un niveau d’eau négatif en amont de l’écluse par rapport au niveau de la mer d’un côté et des apports d’eau pluviale de l’autre, notamment avec un risque potentiel de débordement des barrages », a expliqué Romain Hilliet, maître de port.

Des résultats à confirmer

À la pleine mer, il y avait 25 cm d’eau de moins environ dans le bassin à flot, limitant le risque de submersion du quai Gambetta. **« Mais, lors de l’expérimentation de la nuit du 10**

au 11 février, la purge réalisée grâce aux vantelles – des vannes placées sur une porte d'écluse – a été sous estimée, conduisant à un niveau d'eau plus bas que prévu avec quelques bateaux reposant partiellement sur le fond, sans conséquence a priori. »

Le Palais. Purge du port : les propriétaires de bateaux remontés

| OUEST-FRANCE
Ouest-France Publié le 17/02/2024 à 05h08

Newsletter Auray

Chaque matin, recevez toute l'information d'Auray et de ses environs avec **Ouest-France**

« Quelques bateaux reposant partiellement sur le fond, sans conséquence a priori… » La conclusion de Romain Hilliet, maître de port, après les tests réalisés par le port et la municipalité lors du week-end des dernières grandes marées, les 10 et 11 février (*Ouest-France* du 13 février), est loin de convaincre l'association des Usagers du port de Palais, qui tient à faire part de sa position.

Ce week-end, les agents et la municipalité avaient en effet décidé de faire un test pour évaluer la faisabilité de freiner la montée de l'eau dans le bassin à flot et la Saline. Pour ça, le niveau d'eau avait été baissé. Il s'est avéré que la purge avait été **« sous estimée »** et le niveau d'eau atteint **« plus bas que prévu »,** ce qui avait conduit à ce que quelques bateaux soient à sec.

Les membres du bureau de l'association sont pour le moins remontés. Didier Parr, président ; Patrick Consoli, trésorier ; Patrick Lepelletier Boisseau et Philippe Enhart ont dénoncé jeudi un comportement **« irresponsable »** de ceux qui auraient dû d'abord prévenir chaque propriétaire de bateau concerné. **« D'autant qu'il se dit qu'un navire a coulé et que de nombreux autres ont été affectés, comme *La Belliloise,* dont le safran a été déposé sur le pont.** Et le président d'ajouter : **J'invite tous les propriétaires concernés à déposer une main courante en gendarmerie, par provision et à titre conservatoire. »** Il paraît indispensable de savoir ce qui s'est réellement passé.

« En outre, chaque propriétaire aurait dû se voir proposer une offre de mise au sec, en vue de la constatation des dégâts. Compte tenu de l'urgence qui préside à la gravité de la situation, l'association a décidé de se réunir en assemblée générale extraordinaire mardi 20 février, à la mairie », conclut Didier Parr.

UPPM revue de presse